



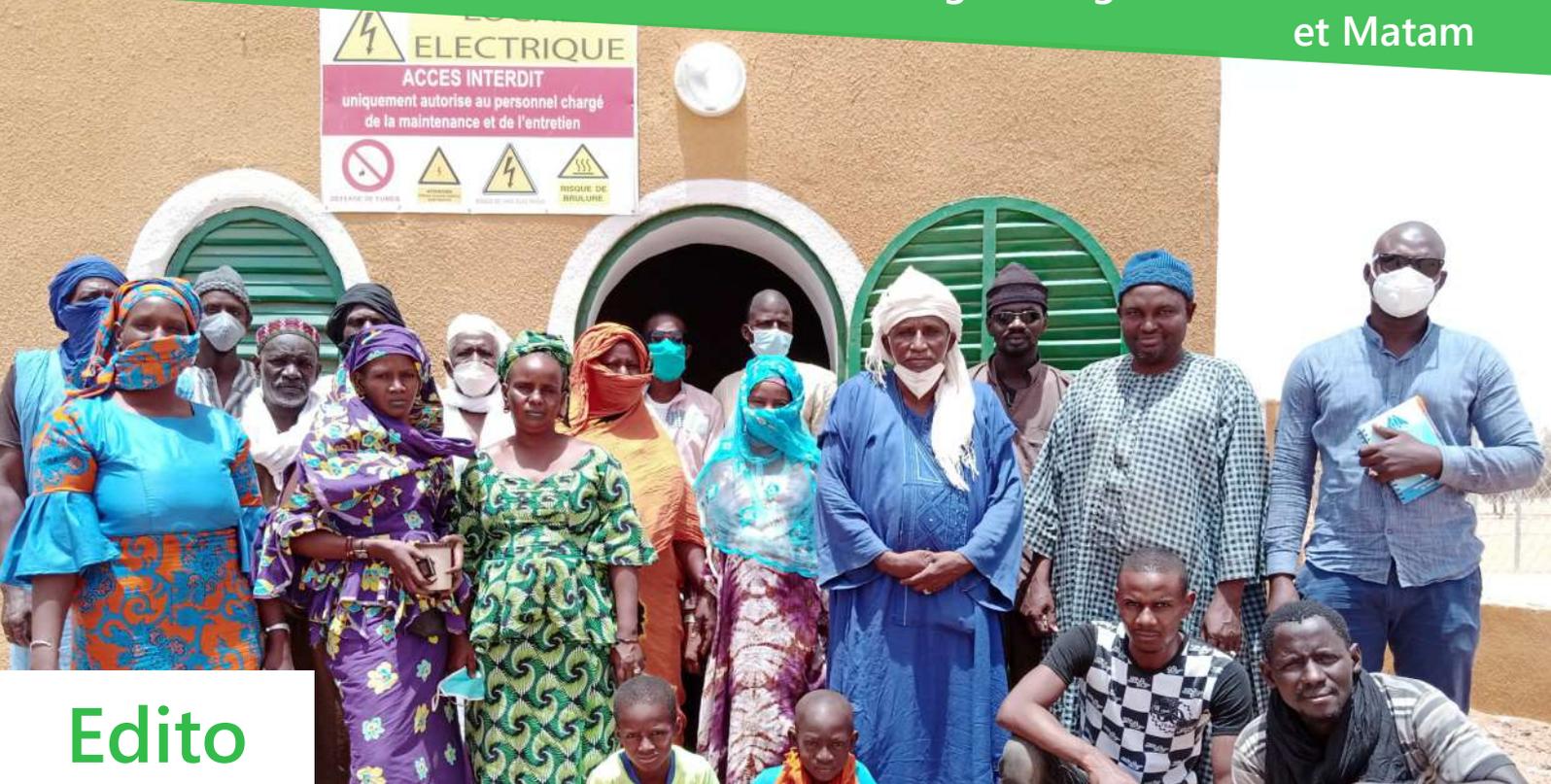
Novembre 2020 - Lettre d'Information n°4

Programme d'Accès aux Énergies Renouvelables (PAER)



Programme financé par l'Agence Française de Développement

Sénégal – Régions de Saint-Louis et Matam



Edito

Depuis 2020, le Programme d'Accès aux Énergies Renouvelables (PAER) mené dans la Région Nord-Sénégal est entré dans sa deuxième phase d'intervention (PAER phase II).

Le PAER II s'inscrit dans la continuité d'une première phase (2017-2020) déployée sur la région de Saint-Louis et étendue aujourd'hui à la région de Matam. L'objectif est de poursuivre la diffusion des énergies renouvelables au niveau des territoires de la zone Nord et d'en permettre l'accès à la population à un moindre coût.

Le projet vise à soutenir la structuration de la filière énergétique et la diffusion de solutions adaptées aux besoins des ménages mais également aux acteurs économiques, notamment ceux qui s'activent dans le secteur de la transformation des produits agricoles et les structures communautaires.

Le PAER II comprend **3 axes d'intervention** :

- 1) **Un soutien à la politique énergétique régionale** au niveau des territoires, pour accompagner la stratégie nationale pour l'accès aux énergie renouvelables et l'atténuation aux changements climatiques définie par l'Etat du Sénégal,
- 2) **L'amélioration des services énergétiques** fournis par les entreprises et les micro opérateurs locaux (kits solaires individuels, lampes solaires dans les écoles, bio-charbon et biogaz pour la cuisson...) et leur diffusion dans les zones les plus reculées,
- 3) **Le développement de solutions énergétiques innovantes et démonstratives** à travers la réalisation de projets solaires ou biogaz permettant de définir des modèles d'intervention.

Le Partenariat mène ce projet en collaboration étroite avec des partenaires de mise en œuvre tels que les Agences de Développement Régionales (ARD) de Saint-Louis et Matam, l'Université Gaston Berger et les Organisations de la Société Civile. L'expertise d'autres ONG est également mobilisée : l'**ADOS** qui dispose d'une expérience de longue date sur le territoire de Matam, le **GERES** et le **GRET** impliqués dans la réalisation des diagnostics énergétiques, l'accompagnement de la mise en place de plateformes et l'appui aux entreprises locales et aux micro-opérateurs. Merci à tous les partenaires qui nous soutiennent !

La nouvelle phase d'intervention du PAER

L'Agence Française de Développement renouvelle son soutien au PAER

Le 6 octobre 2020, le comité ONG de l'Agence Française de Développement (AFD) a annoncé qu'il apportait son soutien à la deuxième phase d'intervention du Programme d'Accès aux Énergies Renouvelables (PAER) mené par le Partenariat dans la région Nord du Sénégal.

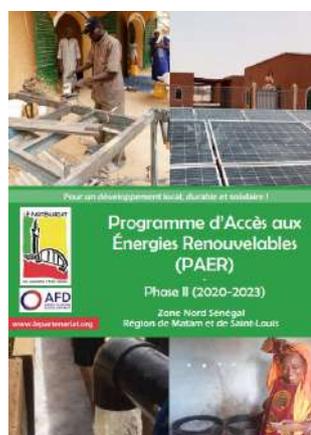


Cette deuxième phase (2020-2023) a pour but de promouvoir la diffusion et la diversification de solutions énergétiques renouvelables innovantes dans les régions de Saint-Louis et de Matam pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. Merci à l'AFD de nous renouveler sa confiance pour la poursuite de ce programme !

Pour retrouver la fiche du projet sur la cartographie des projets soutenus par l'AFD, c'est ici: <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/paer-ii-programme-acces-energies-renouvelables-phase-2>

La phase II du PAER :

	Date de début du projet : avril 2020
	Durée du projet : 3 ans
	Pays d'intervention : Sénégal
	Montant total du projet : 962 189 €
	Montant subventionné par l'AFD : 400 000 €



Pour consulter la plaquette de présentation de la 2ème phase du PAER, [cliquez-ici !](#)

Le Typha comme nouvelle source d'énergie biogaz

Le Partenariat a été identifié par Nature Mauritanie / NAFORE pour mener le **projet d'amélioration des conditions de vie des populations rurales de la vallée du fleuve Sénégal par la production de biogaz domestique et de bio-engrais à partir de Typha domingensis au Sénégal**. Ce projet est financé par l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS). Au vu de sa composante énergétique, il s'intègre dans le Programme d'Accès aux Énergies Renouvelables (PAER).

Objectif du projet : Contribuer à la production de biogaz et de bio engrais à partir de Typha domingensis pour améliorer les conditions d'existence des communautés locales dans la vallée du fleuve Sénégal.

Qu'est-ce que le Typha ? : Le Typha est une espèce de plante invasive qui se développe au bord des cours d'eau, des lacs ou des lagunes. En Afrique de l'Ouest et sur les rives du Fleuve Sénégal, le Typha est néfaste pour l'environnement et la biodiversité. Il a des impacts sur l'accès à l'eau et favorise le développement de maladies comme le paludisme. **Les actions déjà réalisées :**

- Installation de biodigesteurs de 10m³ à Thiago et Thilène : ils sont installés au profit de membres de groupements chargés de la transformation des céréales, fruits, légumes et de l'étuvage du riz.
- Sensibilisation des ménages sur le biogaz : différentes actions de sensibilisation au biogaz ont été organisées sur les sites d'installation des biodigesteurs. Objectif : informer sur le biogaz, ses modes de fonctionnement, ses impacts économiques, énergétiques et climatiques.



Installation d'un biodigester

Suivi des Projets Energétiques innovants: Mbiddi et Cas-Cas

Suivi de la Plateforme Energétique de Mbiddi :

Avec une puissance de 16 KWc, 12 opérateurs économiques bénéficiaires (TPE), 1 opérateur et 1 Comité de Supervision, la plateforme énergétique de Mbiddi est fonctionnelle depuis plus de 12 mois.

Les instances de pérennisation mises en place par le PAER I sont certes fonctionnelles, mais méritent d'être accompagnées et suivies pour une meilleure gestion des investissements et des activités des entreprises locales. Ainsi, des missions mensuelles de suivi sont organisées par le Partenariat et l'ARD de Saint-Louis avec l'appui du Geres. Des fiches de suivi sont mis à la disposition de l'opérateur pour présenter les données financières, énergétiques, organisationnelles et techniques de la plateforme. Lors des missions de suivi, ces fiches sont étudiées en présence des différents acteurs impliqués.



Suivi du système de pompage solaire à Cascas

Le GIE des Femmes de Cascas ont bénéficié d'un système de pompage solaire de 16 KWc pour l'irrigation de 20 ha de surface agricole dans le cadre du PAER I. Le Partenariat et l'ARD ont mis en place un dispositif de suivi mensuel pour accompagner d'avantage de groupements féminins entièrement investis dans le développement agricole de leur territoire. Un stagiaire est également mobilisé sur le site pour appuyer les femmes dans le reporting des données de ce système de pompage alternatif.



Les dernières actualités du PAER



Le PAER répertorié parmi le savoir-faire français en matière d'accès à l'énergie

L'ADEME (Agence de la transition écologique) et le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) ont publié un livre blanc sur l'accès à l'énergie hors-réseau. Ce document présente les recommandations pour parvenir à atteindre l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Par ses actions, le Partenariat s'investit en faveur de cet objectif et notamment à travers la mise en œuvre du Programme d'Accès aux Énergies Renouvelables.

Ce livre blanc est accompagné d'un document de présentation du savoir-faire français en développement de solutions énergétiques renouvelables. La présentation des actions du Partenariat et du PAER sont présentes en pages 56 et 57.

Pour consulter le livre blanc sur l'accès à l'énergie hors-réseau [cliquez-ici !](#)

Pour consulter la présentation du savoir-faire Made in France [cliquez-ici !](#)

Le PAER a participé au prix du public de la Fondation RAJA – Danièle Marcovici

Le projet de déploiement de cuves de production de biogaz installées pour les femmes transformatrices de poissons de Guet Ndar, intégré dans la phase I du PAER, a été pré-sélectionné par la Fondation RAJA - Danièle Marcovici. Il était en liste pour obtenir le prix du public des Women's Awards 2020 afin de permettre à ce groupement de femmes d'obtenir l'installation d'aménagements annexes pour améliorer leurs conditions de vie.

Les votes se sont clôturés le 8 novembre 2020. Au total, 7 projets d'organisations œuvrant en faveur de l'autonomisation des femmes et de la protection de l'environnement en France et dans le monde étaient en course. La remise des prix a eu lieu le 10 décembre 2020. Merci à tou.te.s les votant.e.s!



Le Partenariat

Permettre aux femmes transformatrices de poissons de recycler leurs déchets et d'avoir accès à une énergie durable : le biogaz

Nous remercions nos partenaires :



Contact Sénégal

Nicolas Dupuy
Directeur technique du Partenariat et coordinateur au Sénégal
p1slouis@orange.sn
Tel : + 221 33 961 46 51

Contact France (Siège)

Victor Romero Amigo
Chargé de mission coopération internationale
vromero@lepartenariat.org
+ 33 3 20 53 76 76